



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

Point 15.2 de l'ordre du jour provisoire

Mise à jour sur la communication d'informations concernant les zones exemptes et les zones à faible prévalence d'organismes nuisibles

1. La NIMP 29 (*Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles*) indique que « pour une plus grande transparence, les parties contractantes sont encouragées à diffuser sur le Portail phytosanitaire international leurs décisions relatives aux zones exemptes et aux zones à faible prévalence d'organismes nuisibles qui ont été reconnues (ces informations devraient être mises à jour, le cas échéant) ».
2. Lors de la quatrième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en 2009, il a été décidé qu'un système d'information serait établi sur le site de la CIPV afin de permettre aux membres de soumettre des informations concernant des zones exemptes et des zones à faible prévalence d'organismes nuisibles déclarées unilatéralement ou acceptées bilatéralement.
3. À cette fin, un formulaire permettant aux pays de signaler des zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles a été mis en ligne sur le nouveau site Internet de la CIPV, le portail phytosanitaire international (PPI, www.ippc.int), lors de son lancement le 1^{er} décembre 2009. Il n'est pas obligatoire de fournir des informations sur les zones exemptes, cette démarche étant laissée à la discrétion des Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV).
4. La liste de toutes les zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles ajoutées jusqu'ici peut être consultée sur le site Internet, en suivant le lien: https://www.ippc.int/?id=1110520&no_cache=1&type=pfa&L=0.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Comme pour d'autres procédures permettant aux pays de communiquer des données sur le site de la CIPV, les points de contact de la CIPV et/ou les éditeurs désignés du PPI sont habilités à remplir ces formulaires afin de fournir et de maintenir à jour des informations sur les zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles. Les informations concernant les zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles communiquées directement au Secrétariat ne seront pas ajoutées sur le PPI pour le compte des pays en raison des problèmes de responsabilité qui pourraient se poser au cas où ces informations contiendraient des inexactitudes susceptibles de donner lieu à des différends commerciaux.

6. Pour charger des informations relatives aux zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles, les points de contact de la CIPV ou les éditeurs du PPI devraient suivre la procédure suivante:

- a) Se connecter au site web de la CIPV – l'utilisateur accède ainsi à son tableau de bord, à partir duquel il peut ajouter ou modifier des informations.
- b) Dans le champ «Ajouter», sélectionner l'option permettant de signaler une «zone exempte ou à faible prévalence d'organismes nuisibles» dans le menu déroulant.
- c) Remplir le formulaire et le valider. Les champs du formulaire sont décrits à l'annexe 1.

7. La CMP est invitée à:

1. *Noter* l'existence du système de communication d'informations sur les zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles;
2. *Encourager* les parties contractantes à utiliser ce système en vue d'améliorer la communication et la transparence à ce sujet.

Annexe 1

Descriptif du formulaire de communication d'informations sur les zones exemptes ou à faible prévalence d'organismes nuisibles

Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque (*).

Titre*

Saisir un titre descriptif.

Date de publication*

La date du jour s'affiche par défaut. Vous pouvez écrire directement dans le champ ou cliquer sur le calendrier pour indiquer la date où la zone exempte ou la zone à faible prévalence d'organismes nuisibles a été reconnue.

Type de zone*

Cliquer sur «zone exempte» ou sur «zone à faible prévalence d'organismes nuisibles» selon le cas.

Emplacement et description de la zone*

Champ de texte libre offrant la possibilité de charger des fichiers ou des liens de sites Internet contenant des informations complémentaires, comme des cartes, par exemple.

Organisme nuisible en cause*

Saisir le nom scientifique de l'organisme nuisible.

Marchandises ou autre(s) article(s) réglementé(s) concernés*

Cliquer sur le bouton de sélection de mots-clés pour sélectionner la marchandise.

Informations et documentation complémentaires

Ce champ permet de joindre des fichiers ou des liens supplémentaires. Il peut s'agir d'un descriptif des systèmes utilisés pour établir que la zone était indemne et/ou des données recueillies, des mesures adoptées pour maintenir la zone indemne et/ou des règlements appliqués, des contrôles opérés pour vérifier le maintien de la zone indemne, notamment des précisions techniques sur la surveillance, la prospection, les systèmes de surveillance, de l'accord ou des accords conclu(s) entre les partenaires commerciaux, de l'étendue de la reconnaissance – unilatérale, bilatérale ou régionale.

Contact

Champs réservés à l'adresse, à l'adresse électronique, au numéro de téléphone, etc., sur le modèle des autres formulaires.

Valider

Cliquer sur “visualiser” pour vérifier les données insérées avant de valider le formulaire. Cliquer sur “valider” pour sauvegarder les données insérées ou sur “annuler” pour sortir du formulaire sans sauvegarder les données.